

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 20 octobre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture des concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs du travail

NOR : MTRR1729264A

Par arrêté de la ministre du travail en date du 20 octobre 2017 est autorisée, au titre de l'année 2018, l'ouverture des concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs du travail.

Les inscriptions s'effectuent par voie électronique du 2 novembre au 4 décembre 2017 à minuit, terme de rigueur, sur le site internet du ministère du travail à l'adresse suivante : <http://travail-emploi.gouv.fr/metiers-et-concours/calendrier-des-concours-et-examens-du-ministere-du-travail/>.

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale.

Le formulaire d'inscription à adresser par la voie postale peut être obtenu :

- par téléchargement sur le site internet du ministère du travail à l'adresse suivante : <http://travail-emploi.gouv.fr/metiers-et-concours/calendrier-des-concours-et-examens-du-ministere-du-travail/> ;
- par courriel du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 heures à l'adresse électronique suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

Les formulaires d'inscription devront obligatoirement être transmis en recommandé, au plus tard le **4 décembre 2017 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Ministère du travail

Direction des ressources humaines

Bureau du recrutement (SD1C)

« Concours IT 2018 »

14, avenue Duquesne

75350 PARIS 07 SP

Les épreuves d'admissibilité des concours interne et externe pour le recrutement d'inspecteurs du travail auront lieu les 6 et 7 mars 2018.

Les épreuves d'admissibilité du troisième concours de recrutement des inspecteurs du travail se dérouleront le 7 mars 2018.

Les épreuves écrites se dérouleront dans les centres suivants :

BESANÇON, BORDEAUX, LILLE, LYON, MARSEILLE, NANTES, ORLÉANS, PARIS, RENNES, ROUEN, STRASBOURG, TOULOUSE, BASSE-TERRE, FORT-DE-FRANCE, CAYENNE, MAMOUDZOU, SAINT-DENIS DE LA RÉUNION, SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

Des centres pourront être créés ou supprimés selon le nombre et la localisation des candidatures enregistrées.

Les candidats au troisième concours devront remettre le jour de l'épreuve d'admissibilité, un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle, établi en six exemplaires, conforme au modèle disponible à l'adresse suivante : <http://travail-emploi.gouv.fr/metiers-et-concours/calendrier-des-concours-et-examens-du-ministere-du-travail/>.

En cas d'impossibilité matérielle de télécharger le document par voie électronique, les candidats pourront demander à le recevoir, en formulant une demande par courriel à l'adresse suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

Les candidats admissibles au concours interne devront établir pour la deuxième épreuve d'admission, un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle conforme au modèle disponible à l'adresse

suivante : <http://travail-emploi.gouv.fr/metiers-et-concours/calendrier-des-concours-et-examens-du-ministere-du-travail/>.

En cas d'impossibilité matérielle de télécharger le document par voie télématique, les candidats pourront demander à le recevoir, en formulant une demande par courriel à l'adresse suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

Ce dossier, accompagné des pièces demandées et des éventuelles annexes, devra être adressé en six exemplaires par courrier en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception, avant le 15 mai 2018 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère du travail
Direction des ressources humaines
Bureau du recrutement (SD1C)
« Concours IT 2018 »
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Les dossiers ou compléments établis par le candidat, qui seraient envoyés après cette date, seront refusés.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

La composition du jury et le nombre de postes offerts aux concours seront fixés ultérieurement.